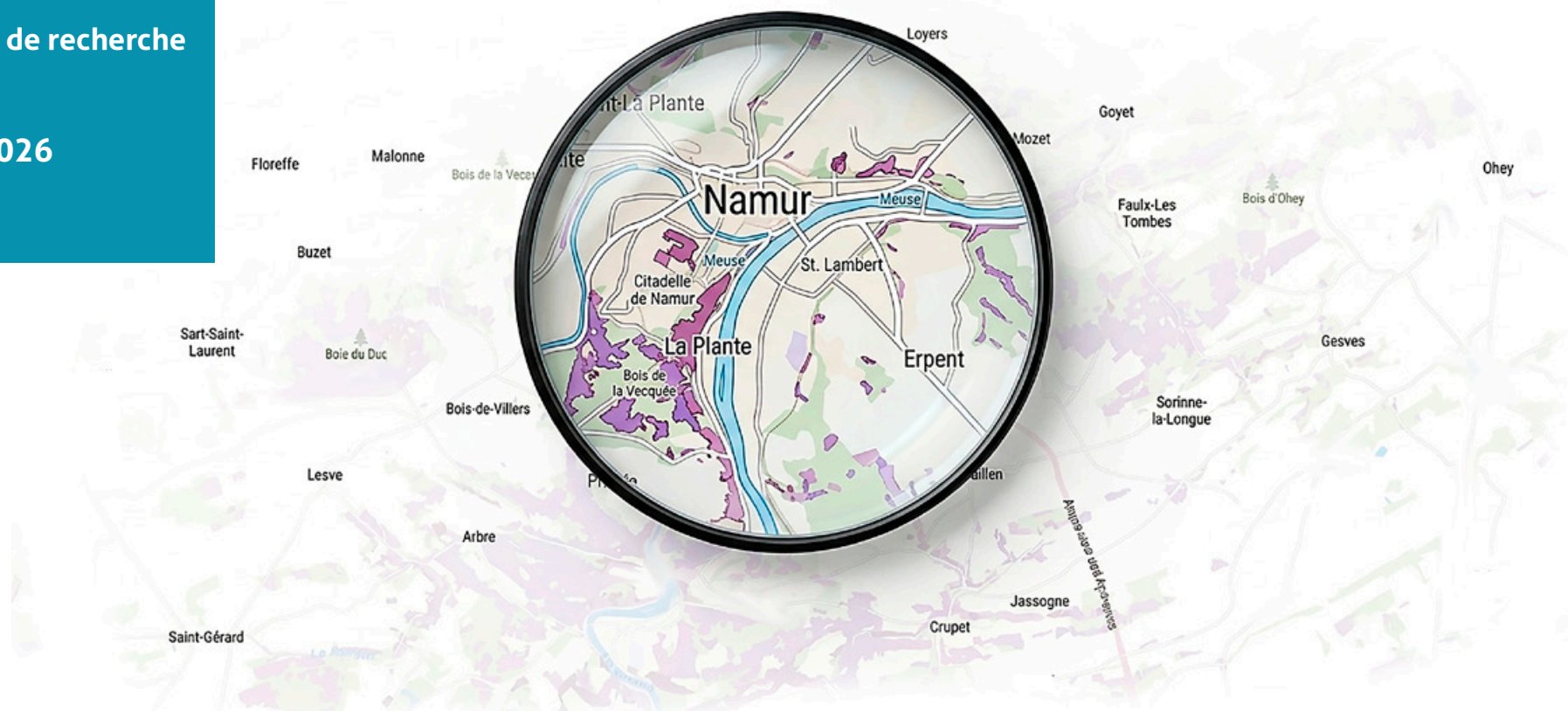


FORÊT &
NATURALITÉ

WALNAT

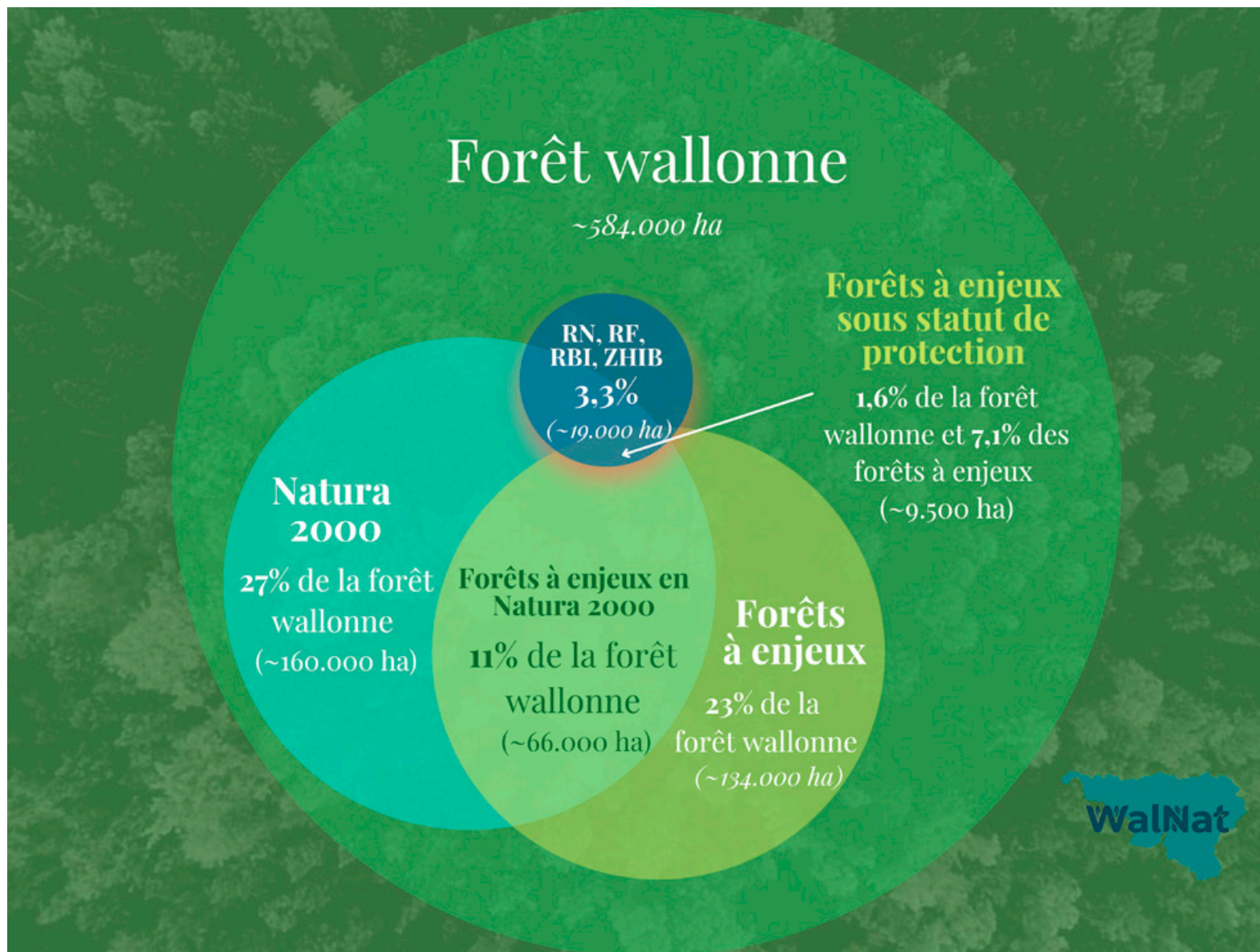
Projet de recherche

Mai 2026



WALNAT-1

CARTOGRAPHIE DES FORÊTS A ENJEUX POTENTIELS DE NATURALITÉ ET DE BIODIVERSITÉ EN WALLONIE



RÉSUMÉ : IDENTIFIER DES FORÊTS À PROTÉGER ET À RESPECTER

« Cette carte a pour objectif que certains enjeux de biodiversité et de naturalité au sein des forêts wallonnes soient mieux connus, compris et appropriés par les gestionnaires et les propriétaires. Elle permet de visualiser où se trouvent des secteurs de forêt à enjeux potentiels sur le territoire wallon. »

Pour atteindre ses objectifs et engagements en matière d'aires protégées, la Wallonie devra compter sur ses forêts et en particulier ses forêts les plus naturelles. Celles-ci sont toujours actuellement soumises à des pressions diverses, notamment à des pratiques de gestion inadaptées, parfois même au sein d'aires protégées. Cette situation s'explique en partie par un manque de visibilité et de compréhension des enjeux de biodiversité et de naturalité chez certains gestionnaires et propriétaires.

Pour répondre à ce manque de visibilité, le projet WalNat a été développé. WalNat se conçoit comme une série de cartes permettant d'identifier, selon différents critères et méthodes, les espaces naturels à haut degré de naturalité et/ou à forts enjeux de biodiversité. **La première carte de cette série (WalNat-1)** vise à cartographier les forêts avec une **probabilité élevée d'enjeux de naturalité et de biodiversité** et d'identifier spatialement des zones de protection prioritaires ou à gestion spécifique nécessaire, aussi bien en forêt publique que privée, dans une logique de sensibilisation et d'information.

WalNat-1 repose sur l'analyse croisée de couches cartographiques et de données issues notamment d'imageries aériennes, de données forestières et de modèles écologiques. **Les principaux critères** utilisés sont l'ancienneté des forêts, la composition des peuplements, les caractéristiques des sols et du relief, et des caractéristiques dendrométriques indicatrices de maturité. Du fait de la priorisation des forêts sur sols marginaux et sensibles, et donc peu rentables, notre sélection comporte également une **dimension économique**.

Notre cartographie identifie environ **23% de la surface forestière wallonne comme des forêts à enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité** (soit environ 134.000 hectares) répartis en 4 classes de priorité. Ces forêts sont présentes de manière **équilibrée en forêts publiques et privées**. D'un point de vue géographique, par contre, elles sont **inégalement réparties en Wallonie**, certaines zones bioclimatiques ou certains cantonnements ayant peu de surfaces restantes de forêts à enjeux. Ceci

indique des contrastes importants dans les pratiques de gestion, historiques ou actuelles, et souligne la nécessité d'une **protection urgente de ces forêts devenues rares dans certaines régions**.

Nos résultats mettent également en évidence un décalage entre ces enjeux et les statuts de protection existants. Selon nos estimations, à peine **3,3% de toutes les forêts wallonnes** bénéficient d'un **statut protection** hors Natura 2000 (réserves naturelles, réserves forestières, réserves intégrales du Code forestier, zone humide d'intérêt biologique). Même au sein de ces aires protégées, la correspondance avec les forêts à enjeux semble limitée : seuls **7% des forêts à enjeux** identifiées dans WalNat-1 sont protégées par un de ces statuts (**93% de forêts à enjeux** ne disposent donc d'aucun de ces statuts). En ce qui concerne Natura 2000, à peine **la moitié des forêts à enjeux révélées par notre cartographie se trouvent au sein du réseau**, et à peine un cinquième se situe dans des unités de gestion avec des contraintes plus significatives. Les deux **parcs nationaux wallons** abritent ensemble un peu moins de 10% des forêts à enjeux de Wallonie.

WalNat-1 constitue une première étape importante pour améliorer la connaissance et la prise en compte des enjeux de biodiversité et de naturalité en Wallonie. Cette cartographie présente néanmoins **plusieurs limites**. Les premières sont dues à la **qualité et la disponibilité des données** pouvant générer des marges d'erreur importantes. Les secondes découlent de nos **choix méthodologiques**, volontairement simples, mais présentant dès lors des lacunes. C'est pourquoi des méthodologies complémentaires sont à l'étude, afin de révéler d'autres aspects des enjeux de naturalité et de biodiversité, en intégrant notamment des données d'espèces indicatrices.

Lien vers la cartographie dynamique :

https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/foret-naturalite-walnat-1_1381235

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS



© Peggy Schillemans

Différentes stratégies et engagements régionaux, nationaux et internationaux requièrent une augmentation des aires protégées. Actuellement, seuls 1,4% de la Wallonie bénéficie d'un statut de protection stricte. Le gouvernement wallon s'est engagé à atteindre 5% d'ici la fin de la législature, et l'Europe nous engage à viser 10% à l'horizon 2030. Dans ce contexte, **les forêts sont amenées à contribuer significativement à l'augmentation des aires protégées.**

En outre, il est **urgent de protéger adéquatement les vestiges de forêts subnaturelles** de Wallonie. Ces forêts anciennes et non transformées en plantations d'essences exotiques représentent moins d'un tiers des surfaces de nos forêts, et seule une petite partie bénéficie de mesures de protection spécifiques. Parmi celles-ci, des sites du plus haut intérêt biologique continuent de connaître des dégradations en conséquence d'exploitations ou de mesures de gestion inadaptées, même au sein de réseaux d'aires protégées.

Ces dégradations semblent résulter, au moins pour partie, d'un manque de visibilité ou de compréhension de ces enjeux par certains propriétaires ou gestionnaires, qu'ils

soient privés ou publics. **C'est pour répondre à cette lacune, dans une logique de sensibilisation et d'information, que le projet WalNat est développé.**

Ce projet se conçoit comme une série de cartes permettant d'identifier, selon différents critères et méthodes, les espaces naturels à enjeux élevés de naturalité ou de biodiversité. Le projet s'inscrit dans la lignée de projets cartographiques similaires et complémentaires à l'étranger ou en Wallonie, chaque méthode apportant un éclairage particulier dans la poursuite d'objectifs spécifiques. **La première carte de la série (WalNat-1)** a pour vocation d'attirer l'attention des propriétaires, gestionnaires et autorités sur la présence probable d'enjeux sur des sites précis, et qui de ce fait, par leurs caractéristiques, doivent au minimum faire l'objet d'une **attention particulière en termes de modalités de gestion**, voire mériteraient de **bénéficier d'une protection intégrale.**

La protection des dernières forêts subnaturelles de Wallonie revêt des enjeux de société importants, en termes de protection de la biodiversité, de services écosystémiques et de fonction sociale de la forêt, sur lesquels le WWF et Forêt & Naturalité se mobilisent depuis de nombreuses années.

2. MÉTHODE

Une forêt peut être considérée comme d'intérêt biologique important ou d'un haut degré de naturalité en fonction de plusieurs caractéristiques : des caractéristiques structurelles ou de composition, des témoins de différents types de processus et de dynamiques naturels spontanés, l'ancienneté de la forêt, le degré de maturité, la présence de certaines espèces indicatrices, etc. Différents moyens peuvent ainsi être utilisés pour identifier et évaluer, sur base de critères élémentaires ou de combinaisons de critères, ces différents enjeux en forêt.

WalNat-1 est basée sur le recoupement de différents ensembles de données biotiques et abiotiques existantes et accessibles librement. Une partie de celles-ci sont issues d'analyses d'imageries aériennes réalisées dans le cadre de différents projets liés à la connaissance et au suivi des forêts wallonnes développées par les universités et financés par la Région. **La méthodologie employée est volontairement simple**, afin notamment que ses résultats puissent être aisément compris et analysés par les parties prenantes.

WalNat-1 s'appuie principalement sur **l'ancienneté de la forêt, le degré d'impact humain, et la qualité de la composition de la forêt. Des seuils simples sont établis pour ces différents critères**. L'ancienneté des forêts favorise la préservation des communautés biotiques. La hauteur et la circonférence moyennes des arbres sont des indicateurs de maturité de la forêt et aussi de bons prédictors d'abondance de micro-habitats. Le degré d'impact humain est déduit ou prédit sur base de la localisation des forêts sur des sols marginaux et sensibles ou fortes pentes, ayant une probabilité plus élevée d'abriter des forêts plus naturelles et une biodiversité spécifique. Du fait de la priorisation des forêts sur sols marginaux et sensibles, et donc peu rentables, notre sélection comporte également une dimension économique

Du point de vue de la conservation de la nature, la méthode **priorise certains milieux forestiers rares** à l'échelle de la Wallonie, dont certains sont par ailleurs protégés.

WalNat-1 synthétise ses résultats en 4 classes de priorité. Les premières classes devraient prioritairement faire l'objet d'une analyse afin d'évaluer la possibilité d'une protection intégrale ; l'ensemble devrait au minimum faire l'objet de mesures différenciées.

Classe de priorité 1

Forêts anciennes feuillues à une végétation naturelle potentielle rare en Wallonie et autres forêts très matures.

Classe de priorité 2

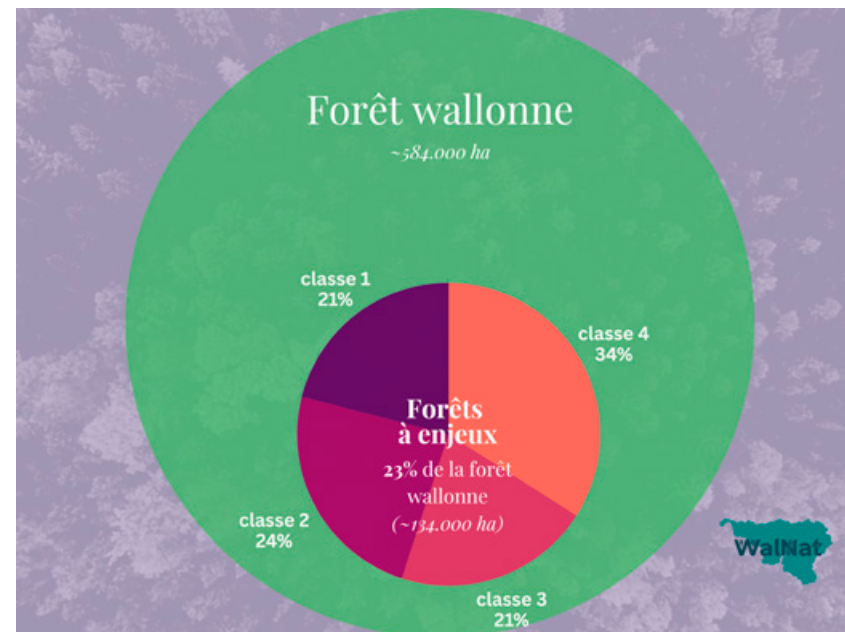
Forêts anciennes feuillues sur sol marginal, ou forêts matures sur sol sensible.

Classe de priorité 3

Forêts anciennes feuillues sur sol marginal ou sensible, et autres forêts matures.

Classe de priorité 4

Forêts anciennes ou non, sur sol marginal ou sensible, non identifiées dans les classes précédentes.



3. RÉSULTATS PRINCIPAUX¹

3.1. Pourcentage de la forêt wallonne concernée

La forêt wallonne couvre environ 580.000 ha². **WalNat identifie environ 23% de forêts présentant des enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité**, soit 134.221 hectares, un peu moins d'un quart de la forêt wallonne.

Ces forêts à enjeux sont réparties en 4 classes de priorité. La **première classe de priorité** couvre 28.635 hectares (environ **5% de la forêt wallonne**). Les seconde et troisième classes de priorité ajoutent respectivement 29.569 hectares et 29.315 hectares. Ces premières classes de priorité indiquent des forêts **pour lesquelles un statut de protection forte devrait être envisagé** et représentent environ **15% de la forêt wallonne**. La quatrième classe représente 46.702 hectares, soit le reste de la forêt feuillue sur sols marginaux et sensibles ou sur forte pente ; celle-ci ajoute **8% de la surface forestière wallonne à protéger ou dans lesquelles des mesures de gestion différenciée sont indispensables**.

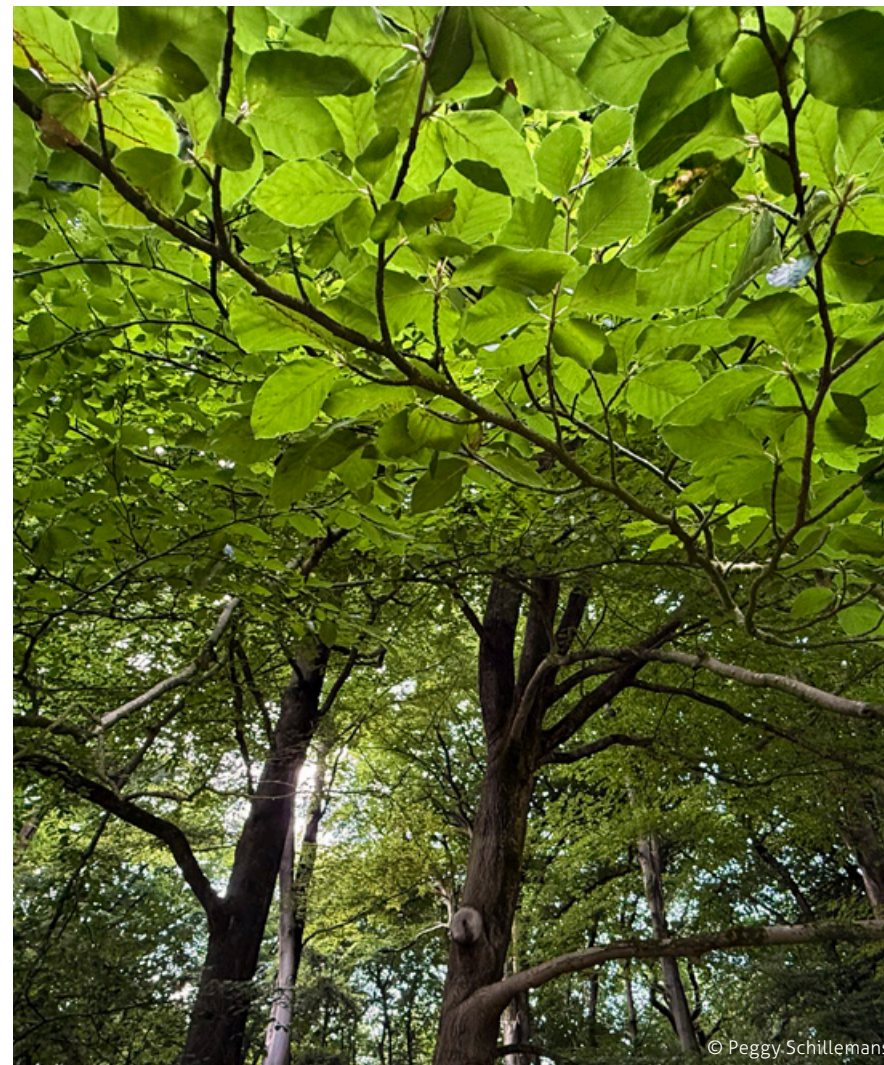
3.2. Répartition forêt publique / forêt privée

Les forêts à enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité identifiées dans WalNat **se répartissent équitablement entre forêts publiques et privées**, et concernent donc un peu moins d'un quart des forêts publiques et un quart des forêts privées.

3.3. Répartition géographique

Les forêts identifiées dans WalNat-1 sont **inégalement réparties dans les différentes zones bioclimatiques** : plus de 27% se situent en Sambre-et-Meuse et Condroz, 26% en basse et moyenne Ardenne, et 17% en Fagne - Famenne - Calestienne, et seulement, et moins de 3% en Haute-Ardenne et 7% en Ardenne centro-orientale.

Hormis en Fagne-Famenne-Calestienne (13,5%) et en secteur Sambre-et-Meuse et Condroz (7,2%), la classe de priorité 1 représente **moins de 5% des forêts dans les autres zones bioclimatiques**. Ces forêts méritent donc une attention particulière et probablement d'être considérées comme des priorités de protection locales essentielles, pour constituer la base d'un réseau géographiquement équilibré d'aires protégées en forêt et pour leur originalité bioclimatique.



© Peggy Schillemans

¹ Les résultats chiffrés présentés ci-dessous comprennent potentiellement une marge d'erreur non négligeable (voir plus loin pour le détail des limites de la méthode).

² Nos calculs sont basés sur une superficie de 584.210 ha. Les chiffres officiels établissent la superficie de la forêt autour de 540 à 560.000 ha, ces différences sont dues à l'utilisation de référentiels différents et portent peu à conséquence dans l'évaluation des résultats globaux.

3.4. Répartition par cantonnements

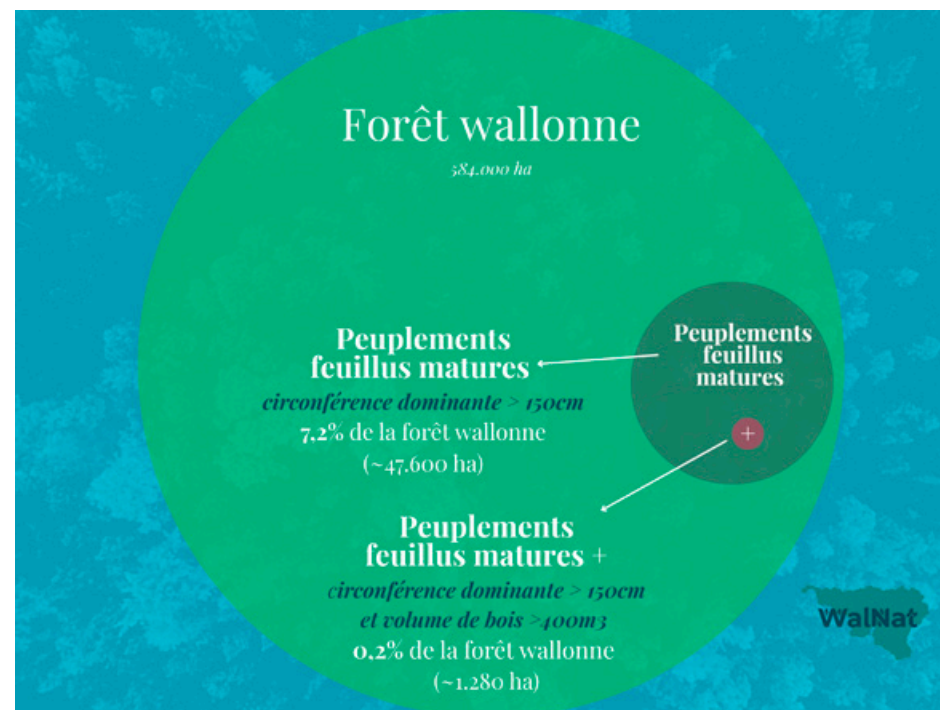
Dans une majeure partie des cantonnements, les forêts à enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité représentent **entre 20 et 35% des forêts publiques**. Dans certains cantonnements, ces proportions sont plus importantes (Mons 39,7% ; Nivelles 39,8% ; Liège 40% ; Virton 47,3% ; Namur 46,8% ; Rochefort 47,5% et surtout Dinant 61,3%).

Dans d'autres cantonnements, la **faible proportion identifiée de forêts à enjeux en forêt publique** semble indiquer une gestion sylvicole très intensive, notamment dans certains cantonnements ardennais comme Beauraing, Neufchâteau, Saint-Hubert, Vielsalm ou Saint-Vith, et de manière encore plus marquée à Elsenborn (où plus de 90% des forêts du cantonnement sont des forêts publiques et à peine 8% de celles-ci sont des forêts à enjeux potentiels identifiées) et à Bullange-Bullingen (où 80% des forêts du cantonnement sont des forêts publiques et seulement 3% des forêts à enjeux). Dans certains massifs ou d'autres cantonnements, comme celui d'Habay-la-Neuve par exemple où notre méthodologie identifie à peine 15% des forêts publiques comme des forêts à enjeux, il est probable que les choix méthodologiques visualisent trop peu certaines forêts aux caractères de maturité moins marqués.

Les forêts à enjeux de classe 1 représentent **moins de 10% des forêts publiques** dans la quasi-totalité des cantonnements, et même moins de 5% dans plus de la moitié d'entre eux, voire moins de 2% dans les cantonnements de Bullange-Bullingen (0,5%), Bièvre (1,6%) et Neufchâteau (1,7%). Seuls les cantonnements de Dinant (18%), Rochefort (15%), et Viroinval (10%) abritent un pourcentage plus élevé de forêts de classe 1.

3.5. Maturité du peuplement

Les forêts feuillues de Wallonie sont caractérisées par une **rareté de peuplements matures**, puisqu'à peine **15% des peuplements feuillus de Wallonie**, soit 7,2% de la forêt wallonne, présentent des arbres de circonférence dominante supérieure à 150 cm, dont 0,5% ont en outre un volume de bois estimé supérieur à 400 m³. **Les forêts feuillues très matures représenteraient ainsi à peine 0,2% de la forêt wallonne**. Ces forêts méritent d'être considérées comme des priorités de protection absolue, non seulement pour préserver la biodiversité inféodée aux forêts matures, mais également pour le patrimoine génétique inestimable qu'elles représentent.



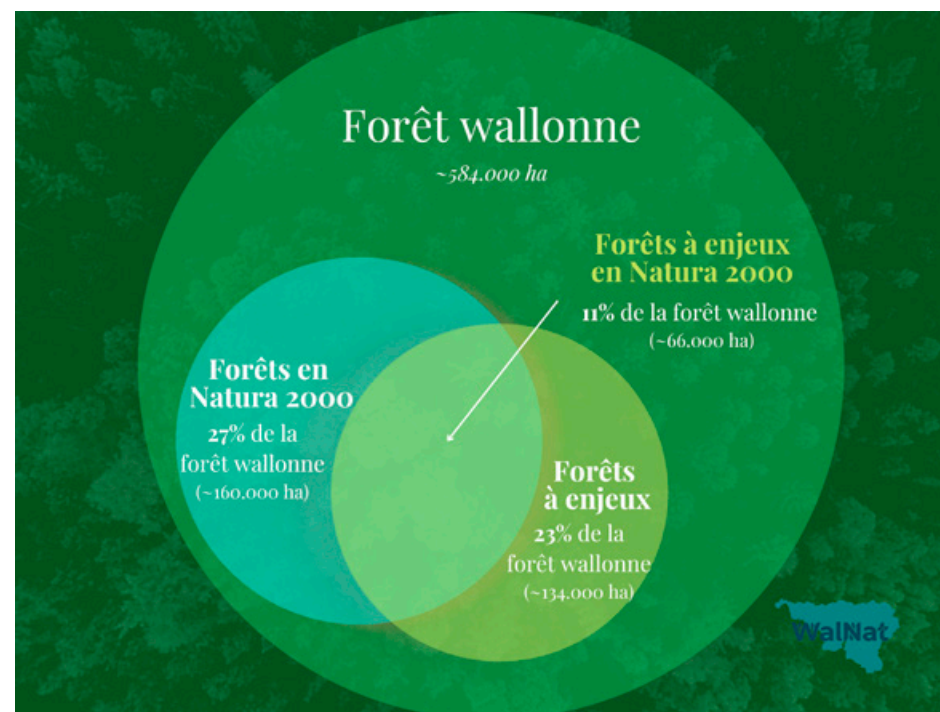
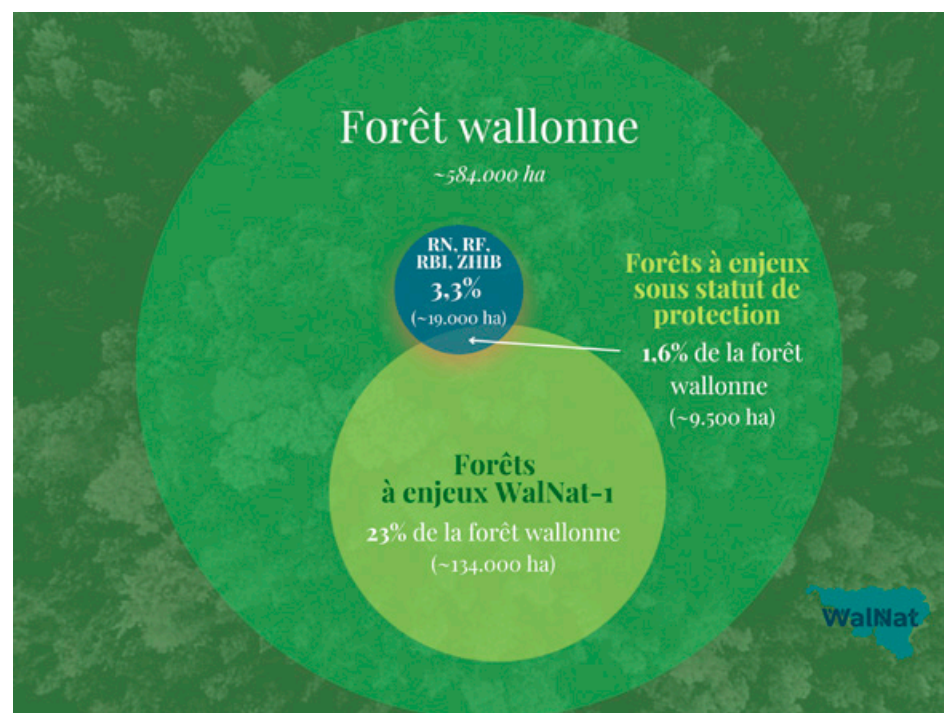
3.6. Statuts de protection

Les forêts bénéficiant d'un statut de **réserve naturelle** représentent **moins de 2% de la surface forestière wallonne**, dont environ deux tiers sont gérés par le DNF et un tiers par une association agréée ; les **réserves forestières** concernent 0,2% des forêts wallonnes. Dans ces forêts protégées, **environ 40%** sont identifiées par WalNat-1 comme des forêts à enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité.

En ce qui concerne la correspondance avec les **réserves intégrales du Code forestier**, en l'absence actuelle de diffusion et d'accès aux données cartographiques de localisation de ces réserves, nous ne pouvons que formuler des estimations. D'après l'administration, les réserves intégrales du Code forestier représentent environ 9.000

hectares, soit 6,2% de la forêt feuillue publique. Toutefois, ces chiffres devraient être attentivement réexaminés puisqu'une partie significative (nos estimations portent sur environ un cinquième de la surface) de ces réserves intégrales semblent établies en zone ouverte, voire dans certains cas sur des zones récemment mises à blanc. Néanmoins, **au sein des réserves intégrales, près de deux tiers des forêts désignées seraient des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1**, parmi lesquels plus de 15% de classe de priorité 1 et 27% de classe de priorité 2.

Au total, selon nos calculs, un peu **moins de 20.000 hectares de forêts seraient actuellement protégés par un statut de protection** hors Natura 2000 (réserves naturelles, réserves forestières, zones humides d'intérêt biologique, réserve intégrale du Code forestier), soit à peine 3,3% de la forêt wallonne. Plus interpellant, **seulement**



7% des forêts à enjeux identifiées bénéficient d'un statut de protection ; autrement dit, près de 93% de ces forêts ne bénéficient d'aucun de ces statuts de protection.

27% des forêts wallonnes bénéficient d'un statut Natura 2000. **À peine la moitié des forêts à enjeux de Wallonie bénéficie d'un statut Natura 2000**, et seulement 21,6% de ces forêts à enjeux sont comprises dans des unités de gestion avec des contraintes plus significatives (UG06 à 09 dont près de 80% en UG08).

Les **Parcs nationaux** abritent également de bonnes proportions de forêts à enjeux, pratiquement toutes publiques. 27% des forêts du Parc national Entre-Sambre-et-Meuse sont des forêts à enjeux, 30% des forêts du Parc national Vallée de la Semois ; le Parc national Entre-Sambre-et-Meuse abrite néanmoins plus de forêts de classe

de priorité 1. Ensemble, les deux Parcs nationaux wallons abritent un peu moins de 10% des forêts à enjeux de Wallonie.

3.7. Difficultés et incohérences concernant les chiffres officiels de la protection des forêts

Notre analyse confirme, comme des travaux antérieurs l'ont déjà montré, que la désignation des aires protégées ou de leurs limites cartographiques pouvait dans certains cas être inappropriée. Par exemple, une partie significative des réserves forestières concernent des surfaces non boisées, ou des réserves intégrales du Code forestier comprenant des zones ouvertes, des coupes à blanc récentes, des zones de fagne ou des proportions variables de résineux, ce qui ne correspond pas aux

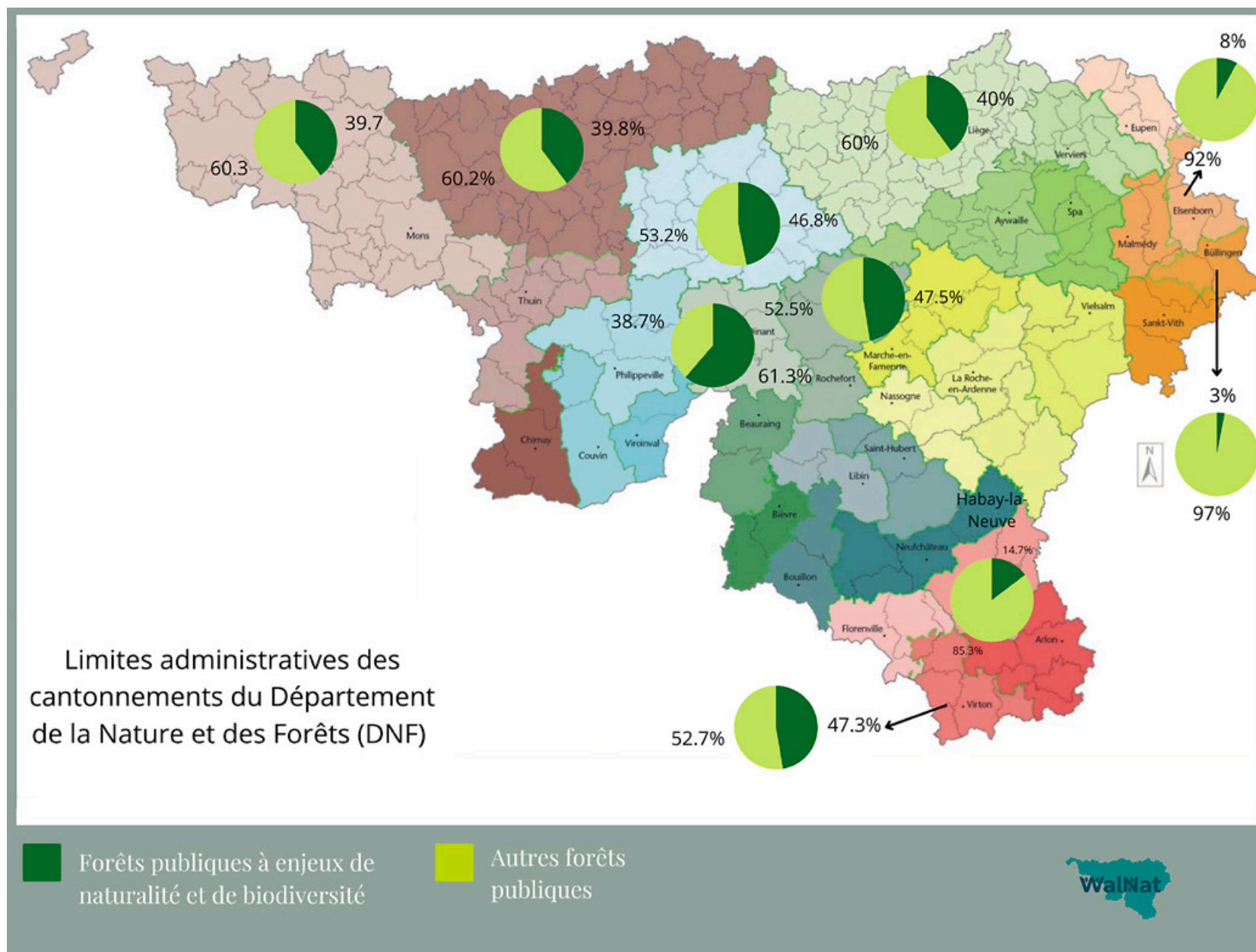
prescriptions légales de ces statuts. Des variations par rapport aux chiffres officiels excèdent parfois 10 à 20%.

La faible correspondance entre forêts à enjeux identifiées dans WalNat-1 et statuts de protection en général, notamment pour Natura 2000, interpelle et mériterait de plus amples investigations.

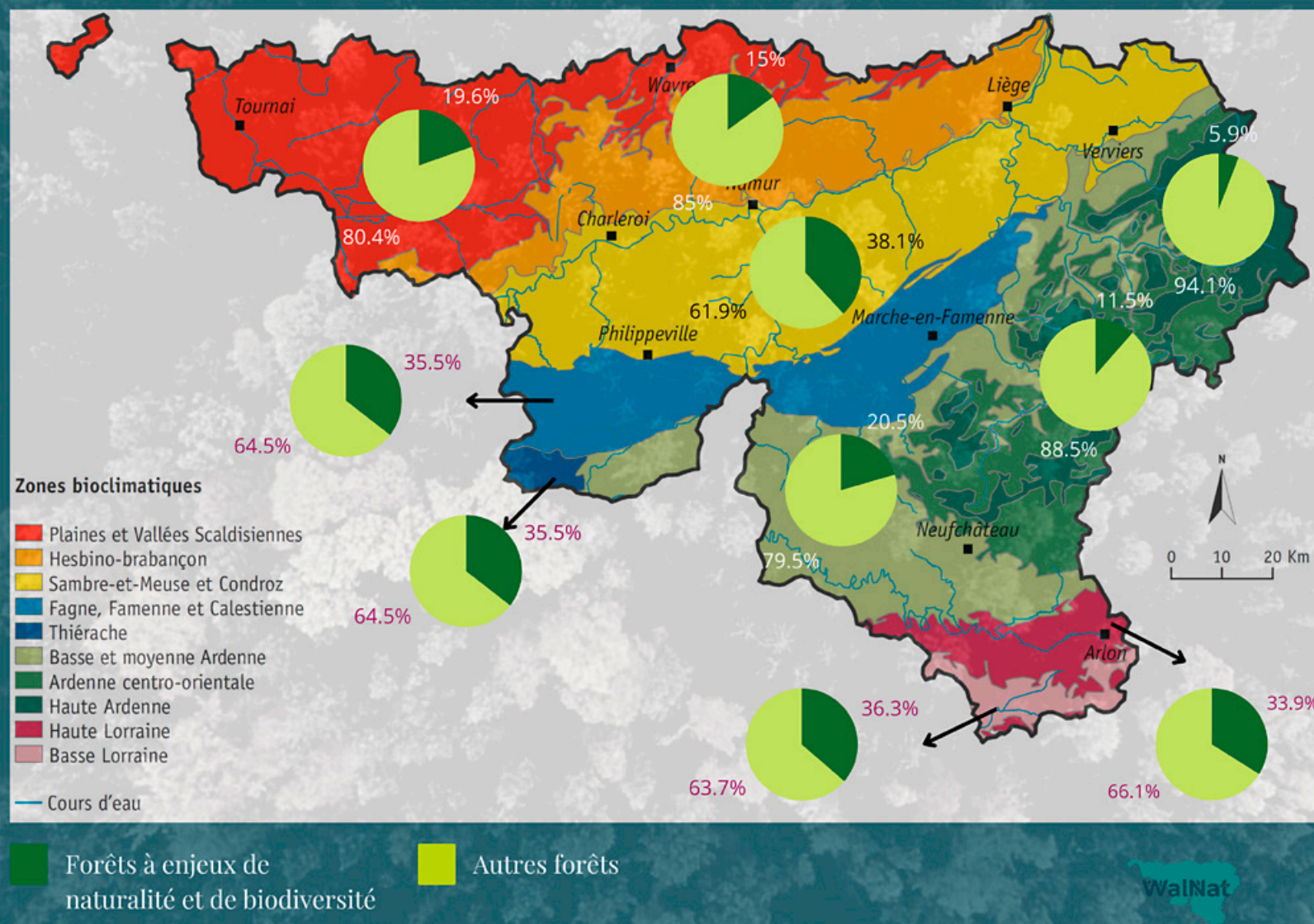
Ces éléments indiquent la difficulté de vérifier les chiffres avancés par les autorités publiques en matière de politique d'aires protégées et de forêts, et soulignent à la fois la nécessité de **faciliter l'accès aux données** détenues par les administrations et de veiller à une **meilleure cohérence des politiques de conservation de la nature et de la forêt**.



© Peggy Schillemans



État de l'environnement wallon – Source : SPW - DGO3 - DEMNA et DNF (ACRVF)



4. LIMITES DE LA MÉTHODOLOGIE

Notre méthode, basée sur des données publiquement accessibles et une priorisation logique assez simple, peut évidemment présenter des lacunes.

En outre, il nous importe de rappeler que, de manière générale, les outils cartographiques peuvent être très utiles en matière d'analyse, de représentation et d'aide à la décision, mais leur lecture et leur utilisation doivent être opérées avec précaution et réflexion. Une vérification et une analyse de terrain sont donc dans tous les cas nécessaires.

4.1. Disponibilité et qualité des données

Une des limites principales de la méthodologie utilisée concerne la disponibilité et la disparité des données sur lesquelles nous pouvons réaliser ce type d'analyse. Dès la mise au point de la méthodologie et lors de l'analyse des résultats cartographiques, il est apparu que la possibilité de définir des chiffres précis en termes de surfaces ou de proportions concernant les forêts et les aires protégées était une tâche complexe. En effet, différentes institutions et administrations utilisent des systèmes cartographiques et de données différents, ce qui induit une marge d'erreur cartographique et chiffrée importante.

En outre, la disponibilité publique de nombreuses données produites ou utilisées par les administrations est très lacunaire, l'accès aux sources d'information utilisées reste complexe et trop peu facilité par les autorités. Des problèmes peuvent également être liés à la qualité des données sources utilisées, comme des imprécisions ou erreurs possibles dans les données d'identification des essences forestières dominantes, des polygones de délimitation d'aires protégées, etc.

Les systèmes d'analyse actuels ne permettent pas de distinguer les feuillus indigènes des feuillus exotiques comme le chêne rouge d'Amérique ou d'autres plantations ; de la même manière nous avons retiré de notre analyse les polygones identifiés comme des peupleraies, alors que des formations forestières indigènes de trembles ou d'aunes pourraient s'y être retrouver.

L'évolution des situations avec le temps, et la disponibilité des données mises à jour compliquant encore la possibilité de détenir une vue globalisée et correcte de la situation.

Un des critères importants intégré à notre méthodologie est la circonférence moyenne des peuplements. La présence de gros arbres individuels n'est toutefois pas exclue dans des forêts n'apparaissant pas dans notre cartographie, or la présence de ces arbres de grande dimension est un facteur de naturalité et de biodiversité essentiel. Une attention particulière doit être portée partout à la conservation de ces arbres d'intérêt biologique.

Pour notre analyse, nous avons choisi d'utiliser la cartographie des « écotopes » ; ces unités sont assez efficaces en cœur de massif de forestier, mais peuvent être plus imprécises en bordure, ou en conditions de vallée (une attention particulière doit être ainsi portée aux forêts alluviales).

Ces différentes imprécisions cumulées, la marge d'erreur de nos données chiffrées pourrait dans certains cas être de 10%, voire plus importante encore. Elle est plus réduite à l'échelle des chiffres globaux de la Région wallonne, mais peut être accrue à des échelles plus locales comme celle des cantonnements.

4.2. Nécessité d'une vision cohérente au-delà de la cartographie

Nous sommes pleinement conscients que WalNat-1 omet de repérer certaines forêts à forts enjeux de naturalité et de biodiversité, et répétons que ces enjeux doivent être avant tout appréhendés sur le terrain par les gestionnaires et propriétaires.

A l'inverse toutefois, il est peu probable que les espaces identifiés par notre méthode ne revêtent aucun intérêt du point de vue de la naturalité ou de la biodiversité.

En outre, et ceci est important, nos choix méthodologiques conduisent nécessairement à une vue simplifiée du potentiel de protection des forêts. Premièrement, nous constatons que des forêts de grand intérêt dans certaines conditions de sols plus productifs (non catégorisés comme sensibles ou marginaux) sont omises par notre cartographie. Ensuite, la visualisation d'enjeux à l'échelle de surfaces correspondant aux écotopes (1,3 hectare en moyenne) est certainement une échelle trop petite, singulièrement si des écotopes apparaissent isolément sur la carte. Leur préservation isolée ne suffit donc pas, une attention particulière mérite toujours d'être portée à une échelle plus grande.

4.3. Des critères de naturalité et de biodiversité à développer

Différents critères importants de naturalité, tels que la quantité de bois mort, des caractéristiques structurales, la présence de gros arbres individuels, etc., ne sont actuellement pas directement pris en compte dans notre méthode, ces données n'étant pas encore entièrement accessibles ou fiables. Cependant, ces caractéristiques sont probablement en partie sélectionnées de manière indirecte par notre méthodologie ; en outre, ces données pourront être intégrées ultérieurement, une fois disponibles.

Enfin, pour combler une partie de ces lacunes, des méthodologies complémentaires sont en cours de développement, et pourront s'appuyer en partie sur de nouvelles sources de données et l'augmentation de leur précision. Ces méthodes complémentaires incluront également des données biologiques, notamment des données d'espèces liées aux vieilles forêts.



5. ENJEUX ET PERSPECTIVES

Il est urgent **d'améliorer la connaissance des forêts à haut degré de naturalité en Wallonie**, et notamment de la biodiversité qui y est liée. Au sein de ces forêts, et *a fortiori* lorsqu'elles bénéficient d'un statut de protection, **il est impératif que cessent les dégradations d'habitats**.

La Stratégie européenne pour la biodiversité à l'horizon 2030 exige également que soient définies et cartographiées les reliques de forêts primaires ou de vieilles forêts (« old-growth ») en Europe, et donc également en Wallonie. Des travaux réalisés par d'autres institutions sont actuellement en cours pour y parvenir, et il sera intéressant de voir comment les résultats obtenus peuvent s'intégrer ou se renforcer.

Nous travaillons actuellement à collecter et développer des données et des cartographies complémentaires afin de compléter et préciser cette première approche, et d'en combler les lacunes. Ces méthodes pourraient aboutir à **mettre en lumière des enjeux particuliers et à identifier des espaces supplémentaires**

méritant une gestion adaptée ou une protection plus stricte. Chaque méthode ayant des implications et des objectifs différents, il reste donc pertinent de poursuivre les recherches et de travailler à leur mise au point.

Les enjeux de naturalité et de biodiversité en forêt s'expriment mieux dans de vastes espaces contigus : la protection d'ensembles forestiers de plusieurs centaines d'hectares, autour des noyaux identifiés par WalNat-1, reste essentielle. Il s'agit de **concevoir un réseau de forêts protégées à la manière d'un réseau écologique**, à la fois représentatif des différentes situations et avec suffisamment de connectivité, constituée d'un réseau de zones noyaux de taille suffisante et de zones de liaison.

Enfin, il est important de noter que **les caractéristiques de naturalité et de biodiversité peuvent s'acquérir avec le temps dans toutes les forêts**, et que ceci dépend de l'état initial des forêts placées sous protection intégrale et des choix de gestion appliqués dans les forêts qui restent à vocation de production.

ANNEXE 1 : Méthodologie détaillée

L'approche cartographique se base sur le croisement de plusieurs données cartographiques disponibles sur l'ensemble du territoire de la Wallonie.



Le référentiel cartographique utilisé se base sur la segmentation des écotopes produite par l'infrastructure LifeWatch. La segmentation des écotopes découle de l'utilisation de plusieurs données cartographiques : le LIDAR et les orthophotos de Wallonie³. Les écotopes sont considérés comme des unités cartographiques écologiquement homogènes du paysage.

Les données cartographiques utilisées pour identifier les forêts à fort enjeu de naturalité et de biodiversité décrivent des caractéristiques pédologiques, topographiques, d'occupation du sol, d'ancienneté des forêts ou encore dendrologiques :

- *L'ancienneté des forêts* : cette donnée, développée par le DEMNA, permet de décrire l'histoire des massifs forestiers⁴. Au sein de chaque écotope, la surface des forêts anciennes

a été calculée. Les massifs feuillus anciens ont été priorisés pour les analyses.

- *Les contextes écologiques marginaux et sensibles*⁵ : cette cartographie met en évidence la diversité spatiale des conditions écologiques en Wallonie en intégrant des données sur la typologie des sols, la topographie et les contextes hydrologiques. Les contextes marginaux correspondent à des sols où des contraintes biophysiques, telles que des pentes raides, des substrats peu profonds ou un excès d'humidité, limitent la faisabilité et la rentabilité des pratiques agricoles ou forestières intensives. Ces environnements ont souvent une grande valeur écologique en raison d'une plus faible pression anthropique. Les contextes sensibles englobent les sols à fort potentiel édaphiques, tels que les formations alluviales et colluviales, où les enjeux écologiques sont importants même en l'absence de contraintes de production fortes. Chaque écotope a été caractérisé grâce aux contextes écologiques majoritaires dans le polygone.

- *Les végétations naturelles potentielles*⁶ : cette donnée cartographique décrit la lignée climacique présente en un endroit si aucune perturbation anthropique n'est appliquée sur les milieux naturels. Elle résulte d'une modélisation utilisant des données pédologiques, topographiques, climatiques et de classification WalEunis des habitats⁷. Elle fournit une classification du territoire en 13 végétations naturelles potentielles (ex. : les boulaies tourbeuses, les forêts alluviales ou les hêtraies-chênaies calcicoles...). Chaque écotope a été catégorisé en fonction de la végétation naturelle potentielle majoritaire au sein du polygone.

- Les données forestières produites par l'unité de Gestion des Ressources Forestières de Gembloux Agro-Bio Tech (ULiège)⁸ :

- *Le masque forestier* : il se base sur la définition des forêts de la FAO, c'est-à-dire des zones de plus de 20 m de large et de minimum 50 ares de surface, pour identifier les massifs forestiers en Wallonie. La surface de masque forestier a été calculée au sein de chaque écotope.

- *La composition des essences* : la carte fournit un raster, à une résolution de 2,5 mètres, de l'essence majoritaire présente à un endroit. Elle compte 10 catégories : chênes, hêtres, peupliers, bouleaux, autres feuillus, épicéas, douglas, pins, mélèzes et autres résineux. L'essence majoritaire au sein des écotopes a été identifiée.

- *Les modèles dendrométriques* : ces données fournissent la hauteur dominante (hdom), la surface terrière (gha), le nombre de tige (nha), le volume sur pied (vha), la circonférence dominante (cdom) et la proportions de feuillus (prop_fe). Elles se basent sur le lidar de 2021-2022 et sur des images satellitaires multispectrales à très haute résolution. Chacune de ces variables ont été moyennées au sein des écotopes.

Sur base de ces variables, les polygones ont été attribués dans 13 classes selon différents filtres et critères. Le tableau ci-dessous reprend les critères appliqués pour obtenir chaque classe. Par exemple, la *classe 1* correspond aux écotopes couverts à au moins 75% de forêt ancienne, établis

³ Radoux, J.; Bourdouxhe, A.; Coos, W.; Dufrêne, M.; Defourny, P. Improving Ecotope Segmentation by Combining Topographic and Spectral Data. *Remote Sens.* 2019, 11, 354. <https://doi.org/10.3390/rs11030354>

⁴ <https://metawal.wallonie.be/geonetwork/srv/api/records/6ff283ae-8d33-48c6-9af9-b620939095b3>

⁵ <https://geoportail.wallonie.be/catalogue/b18318eb-5e91-48ae-a6a5-6f49d06b15a1.html>

⁶ <https://maps.elie.ucl.ac.be/lifewatch/habitat.html?lang=en&vegetation=pnv>

⁷ <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0304380023001138>

⁸ <https://forestimator.gembloux.ulg.ac.be/documentation/peuplements-forestiers/>

Classes	Classes simplifiées	Forêt ancienne	Contextes écologiques marginaux et sensibles	Essences	VNP	Masque forestier	Circonférence dominante	Volume de bois	En % de la forêt wallonne	Apport marginal en hectares
1	1	>= 75 %	Marginaux	Feuillues	8 VNP				0,9	5232,6
2	1	>= 75 %	Marginaux et sensibles	Feuillues	8 VNP				0,2	1417,3
3	1			Feuillues	8 VNP				3,6	20849,8
4	1			Feuillues			>= 150 cm	>= 400 m3	0,2	1132,7
5	2	>= 75 %	Marginaux	Feuillues			> 150 cm		0,7	3930,1
6	2	>= 75 %	Marginaux et sensibles	Feuillues			> 150 cm		0,2	1194
7	2	>= 75 %	Marginaux	Feuillues					4,2	244442,8
8	3	>= 75 %		Feuillues			> 150 cm		3,3	19506,4
9	3	>= 75 %	Marginaux et sensibles	Feuillues					1,7	9807,2
10	4		Marginaux et sensibles	Feuillues		>= 75%			8	46697,8
(11)	(4)		Sols sur forte pente	Feuillues		>= 75%			0	0
12				Feuillues		>= 50%				
13						> 50%				

sur sols marginaux, dominés par des essences feuillues et appartenant à une des huit végétations naturelles potentielles rares sélectionnées à l'échelle de la Wallonie (Aulnaies marécageuses, Boulaies tourbeuses, Chênaies acidiphiles thermophiles, Chênaies-boulaies à molinie, Chênaies-charmaies xérophiles famenniennes, Forêts alluviales, Forêts de ravin hygrosclaphiles, Hêtraies et chênaies calcicoles).

Les classes 1 à 10 ont été regroupées en 4 classes présentant de manière hiérarchisée les principales forêts à enjeux de naturalité et de biodiversité identifiées. L'apport marginal en surfaces de chaque classe successive est indiqué dans la dernière colonne.

Différents croisements ont également été effectués avec d'autres sources cartographiques disponibles pour la Wallonie, afin de calculer pour les surfaces identifiées dans les 4 classes de forêts à enjeux la proportion bénéficiant d'un statut de protection (réserve naturelle, réserve forestière, réserve intégrale du Code forestier, parcs nationaux, Natura 2000...), la proportion de ces forêts dans chaque région biogéographique et dans chaque cantonnement, etc.

Les pourcentages sont indicatifs et contiennent un marge d'erreur qui peut varier d'une catégorie à l'autre, ceux-ci ont en effet été calculés non pas sur la base d'une surface forestière wallonne unique, mais sur base de la totalité des

écotopes qui ont un recoupement de 75% avec le masque forestier pour les rapports aux forêts feuillues, et de 50% pour les rapports à l'ensemble de la forêt wallonne.

Une estimation de la part des forêts identifiées dans nos catégories bénéficiant d'un classement en réserve intégrale au sens du Code forestier a également été réalisée ; mais les chiffres résultant de ces croisements doivent être pris avec précaution puisque la cartographie de ces réserves intégrales mise à jour n'est toujours pas rendue accessible publiquement.

ANNEXE 2 : Résultats détaillés

Les pourcentages et surfaces sont donnés à titre indicatif et peuvent contenir une marge d'erreur importante, qui peut varier d'une catégorie à l'autre, et atteindre dans certains cas jusqu'à 10 ou 20%. Différents facteurs peuvent affecter la validité des chiffres : date de la donnée, erreurs de modélisation, chiffres de référence pour la forêt wallonne (ici base de la totalité des écotopes qui ont un recoupement de 75% avec le masque forestier pour les rapports aux forêts feuillues, et de 50% pour les rapports à l'ensemble de la forêt wallonne).

Proportion de forêts publiques et privées dans les forêts à enjeux WalNat-1

Les forêts publiques à enjeux, soit 64.942 hectares, représentent 11,1% des forêts wallonnes et 24,9% des forêts publiques. 48,4% des forêts à enjeux sont des forêts publiques. 51,6% des forêts à enjeux sont donc des forêts privées. Dans les forêts publiques à enjeux, 4,9% des forêts sont en classe de priorité 1 ; 6,9% en classe de priorité 2 ; 7,5% en classe de priorité 3 et 5,6% en classe de priorité 4. En l'absence d'accès à une couche cartographique des forêts privées, les données de répartition des classes de priorité en forêt privée sont impossibles à chiffrer.

Répartition des forêts à enjeux dans les différents cantonnements.

Le cantonnement d'Arlon abrite 16.072 hectares de forêts, dont 28,5% (4.567 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement d'Arlon, 2,8% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,5% en classe de priorité 2 ; 11,4% en classe de priorité 3 et 7,8% en classe de priorité 4. 54,9% des forêts du cantonnement d'Arlon sont des forêts publiques, soit 8.821 hectares, et 33,7% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement d'Arlon, 2,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,4% en classe de priorité 2 ; 17,2% en classe de priorité 3 et 5% en classe de priorité 4. Le

cantonement d'Arlon comprend 4,6% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement d'Aywaille abrite 22.707 hectares de forêts, dont 33,6% (7.627 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement d'Aywaille, 8,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7,4% en classe de priorité 2 ; 2,9% en classe de priorité 3 et 15,2% en classe de priorité 4. 31,2% des forêts du cantonnement d'Aywaille sont des forêts publiques, soit 7.089 hectares, et 32,6% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement d'Aywaille, 7,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 10,4% en classe de priorité 2 ; 3,2% en classe de priorité 3 et 11,7% en classe de priorité 4. Le cantonnement d'Aywaille comprend 3,6% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement de Beauraing abrite 18.442 hectares de forêts, dont 19% (3.512 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Beauraing, 5,8% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,3% en classe de priorité 2 ; 4,3% en classe de priorité 3 et 5,6% en classe de priorité 4. 61,6% des forêts du cantonnement de Beauraing sont des forêts publiques, soit 11.368 hectares, et 17,4% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Beauraing, 4,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,2% en classe de priorité 2 ; 4,7% en classe de priorité 3 et 3,9% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Beauraing comprend 3% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement de Bièvre abrite 15.036 hectares de forêts, dont 19,7% (2.962 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Bièvre, 1,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,8% en classe de priorité 2 ; 3% en classe de priorité 3 et 8,1% en classe de priorité 4. 68,7% des forêts du cantonnement de Bièvre sont des forêts publiques, soit 10.329 hectares, et 23,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement

de Bièvre, 1,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,3% en classe de priorité 2 ; 4,2% en classe de priorité 3 et 8,2% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Bièvre comprend 3,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement de Bouillon abrite 16.601 hectares de forêts, dont 19,1% (3.178 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Bouillon, 2,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5,8% en classe de priorité 2 ; 3,4% en classe de priorité 3 et 7,4% en classe de priorité 4. 64,9% des forêts du cantonnement de Bouillon sont des forêts publiques, soit 10.779 hectares, et 22,4% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Bouillon, 2,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7,8% en classe de priorité 2 ; 4,2% en classe de priorité 3 et 7,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Bouillon comprend 3,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement de Bullange-Bullingen abrite 9.379 hectares de forêts, dont 3,9% (367 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Bullange-Bullingen, 0,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,6% en classe de priorité 2 ; 0,5% en classe de priorité 3 et 2,2% en classe de priorité 4. 80,6% des forêts du cantonnement de Bullange-Bullingen sont des forêts publiques, soit 7.562 hectares, et 3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Bullange-Bullingen, 0,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,5% en classe de priorité 2 ; 0,5% en classe de priorité 3 et 1,5% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Bullange-Bullingen comprend 0,3% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le cantonnement de Chimay abrite 15.377 hectares de forêts, dont 24,1% (3.703 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Chimay, 7,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 10,8% en classe de priorité 2 ; 3,1% en

classe de priorité 3 et 3% en classe de priorité 4. 55% des forêts du cantonnement de Chimay sont des forêts publiques, soit 8.458 hectares, et 26,7% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Chimay, 6,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 15,4% en classe de priorité 2 ; 3,1% en classe de priorité 3 et 2,1% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Chimay comprend 3,5% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Couvin** abrite 15.844 hectares de forêts, dont 18% (2.849 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Couvin, 5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,6% en classe de priorité 2 ; 5,3% en classe de priorité 3 et 4,1% en classe de priorité 4. 44,8% des forêts du cantonnement de Couvin sont des forêts publiques, soit 7.106 hectares, et 20,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Couvin, 5,8% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,1% en classe de priorité 2 ; 6,2% en classe de priorité 3 et 4,2% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Couvin comprend 2,2% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Dinant** abrite 19.015 hectares de forêts, dont 53,1% (10.103 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Dinant, 13,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,2% en classe de priorité 2 ; 6% en classe de priorité 3 et 24,5% en classe de priorité 4. 20,3% des forêts du cantonnement de Dinant sont des forêts publiques, soit 3.852 hectares, et 61,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Dinant, 18,3% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 10,9% en classe de priorité 2 ; 7,5% en classe de priorité 3 et 24,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Dinant comprend 3,6% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement d'Elsenborn** abrite 8.096 hectares de forêts, dont 8% (646 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans

le cantonnement d'Elsenborn, 5,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,5% en classe de priorité 2 ; 0,2% en classe de priorité 3 et 1,6% en classe de priorité 4. 95,9% des forêts du cantonnement d'Elsenborn sont des forêts publiques, soit 7.767 hectares, et 8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement d'Elsenborn, 5,8% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,5% en classe de priorité 2 ; 0,2% en classe de priorité 3 et 1,4% en classe de priorité 4. Le cantonnement d'Elsenborn comprend 1% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement d'Eupen** abrite 9.205 hectares de forêts, dont 22,5% (2.071 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement d'Eupen, 9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,9% en classe de priorité 2 ; 2,4% en classe de priorité 3 et 6,2% en classe de priorité 4. 85,8% des forêts du cantonnement d'Eupen sont des forêts publiques, soit 7.897 hectares, et 21,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement d'Eupen, 9,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5,2% en classe de priorité 2 ; 2,3% en classe de priorité 3 et 4,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement d'Eupen comprend 2,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Florenville** abrite 16.548 hectares de forêts, dont 25,4% (4.205 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Florenville, 2,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,3% en classe de priorité 2 ; 11,5% en classe de priorité 3 et 4,7% en classe de priorité 4. 59,6% des forêts du cantonnement de Florenville sont des forêts publiques, soit 9.862 hectares, et 30,2% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Florenville, 3,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7,5% en classe de priorité 2 ; 16,1% en classe de priorité 3 et 3,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Florenville comprend 4,6% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Forstamt St-Vith** abrite 13.015 hectares de forêts, dont 7,8% (1.012 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Forstamt St-Vith, 1,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 1,2% en classe de priorité 2 ; 0,6% en classe de priorité 3 et 4,3% en classe de priorité 4. 51,5% des forêts du cantonnement de Forstamt St-Vith sont des forêts publiques, soit 6.709 hectares, et 5,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Forstamt St-Vith, 1,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,5% en classe de priorité 2 ; 0,5% en classe de priorité 3 et 2,7% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Forstamt St-Vith comprend 0,5% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement d'Habay-la-Neuve** abrite 21.320 hectares de forêts, dont 11,7% (2.489 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement d'Habay-la-Neuve, 3,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 1,7% en classe de priorité 2 ; 2,6% en classe de priorité 3 et 4,1% en classe de priorité 4. 52% des forêts du cantonnement d'Habay-la-Neuve sont des forêts publiques, soit 11.080 hectares, et 14,5% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement d'Habay-la-Neuve, 4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3% en classe de priorité 2 ; 4,7% en classe de priorité 3 et 2,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement d'Habay-la-Neuve comprend 2,5% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de La Roche-en-Ardenne** abrite 29.042 hectares de forêts, dont 15,2% (4.423 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de La Roche-en-Ardenne, 2,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5% en classe de priorité 2 ; 1,2% en classe de priorité 3 et 6,8% en classe de priorité 4. 29,1% des forêts du cantonnement de La Roche-en-Ardenne sont des forêts publiques, soit 8.465 hectares, et 23,5% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de La Roche-en-Ardenne, 3,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité

1 ; 11,2% en classe de priorité 2 ; 3% en classe de priorité 3 et 6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de La Roche-en-Ardenne comprend 3,1% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Libin** abrite 17.363 hectares de forêts, dont 20,8% (3.619 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Libin, 3,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,5% en classe de priorité 2 ; 9,8% en classe de priorité 3 et 3,9% en classe de priorité 4. 68,8% des forêts du cantonnement de Libin sont des forêts publiques, soit 11.955 hectares, et 23,2% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Libin, 3,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,1% en classe de priorité 2 ; 12,8% en classe de priorité 3 et 2,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Libin comprend 4,3% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Liège** abrite 21.982 hectares de forêts, dont 32,2% (7.088 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Liège, 4,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 8,5% en classe de priorité 2 ; 4% en classe de priorité 3 et 15,4% en classe de priorité 4. 20,2% des forêts du cantonnement de Liège sont des forêts publiques, soit 4.446 hectares, et 40% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Liège, 4,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 13,9% en classe de priorité 2 ; 8,5% en classe de priorité 3 et 12,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Liège comprend 2,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Malmedy** abrite 7.649 hectares de forêts, dont 9,6% (732 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Malmedy, 3,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,9% en classe de priorité 2 ; 0,1% en classe de priorité 3 et 5,4% en classe de priorité 4. 57,5% des forêts du cantonnement de Malmedy sont des forêts publiques, soit 4.401 hectares, et 6,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Malmedy, 2,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,9% en classe de priorité 2 ; 0,01% en classe de priorité 3 et 3,1% en classe de priorité

4. Le cantonnement de Malmedy comprend 0,4% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Marche-en-Famenne** abrite 23.347 hectares de forêts, dont 30,3% (7.079 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Marche-en-Famenne, 10,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,6% en classe de priorité 2 ; 3,8% en classe de priorité 3 et 11,3% en classe de priorité 4. 38,7% des forêts du cantonnement de Marche-en-Famenne sont des forêts publiques, soit 9.028 hectares, et 28,5% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Marche-en-Famenne, 6,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7,5% en classe de priorité 2 ; 6% en classe de priorité 3 et 8,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Marche-en-Famenne comprend 4% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Mons** abrite 26.283 hectares de forêts, dont 20% (5.264 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Mons, 2,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5,3% en classe de priorité 2 ; 6,5% en classe de priorité 3 et 5,6% en classe de priorité 4. 19,3% des forêts du cantonnement de Mons sont des forêts publiques, soit 5.066 hectares, et 39,7% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Mons, 4,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 11,6% en classe de priorité 2 ; 15,8% en classe de priorité 3 et 7,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Mons comprend 3,1% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Namur** abrite 22.117 hectares de forêts, dont 34,4% (7.607 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Namur, 4,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,9% en classe de priorité 2 ; 7,4% en classe de priorité 3 et 12,7% en classe de priorité 4. 20,2% des forêts du cantonnement de Namur sont des forêts publiques, soit 4.458 hectares, et 46,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Namur, 4,2% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 17,7% en classe de priorité 2 ; 11,2% en classe de priorité 3

et 13,7% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Namur comprend 3,2% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Nassogne** abrite 18.085 hectares de forêts, dont 21,9% (3.963 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Nassogne, 5,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6% en classe de priorité 2 ; 6% en classe de priorité 3 et 4,5% en classe de priorité 4. 49,3% des forêts du cantonnement de Nassogne sont des forêts publiques, soit 8.909 hectares, et 32,2% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Nassogne, 7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 11,1% en classe de priorité 2 ; 10,6% en classe de priorité 3 et 3,5% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Nassogne comprend 4,4% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Neufchâteau** abrite 18.623 hectares de forêts, dont 13,5% (2.510 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Neufchâteau, 1,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,2% en classe de priorité 2 ; 3,7% en classe de priorité 3 et 4,7% en classe de priorité 4. 55% des forêts du cantonnement de Neufchâteau sont des forêts publiques, soit 10.244 hectares, et 17,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Neufchâteau, 1,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5,2% en classe de priorité 2 ; 6,4% en classe de priorité 3 et 4,5% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Neufchâteau comprend 2,8% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonement de Nivelles** abrite 28.250 hectares de forêts, dont 18,1% (5.103 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Nivelles, 2,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 2,4% en classe de priorité 2 ; 6,3% en classe de priorité 3 et 7% en classe de priorité 4. 10,1% des forêts du cantonnement de Nivelles sont des forêts publiques, soit 2.845 hectares, et 39,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Nivelles, 5,1% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,6% en classe de priorité 2 ; 25,3% en classe de priorité 3 et 4,8% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Nivelles

comprend 1,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Philippeville** abrite 16.456 hectares de forêts, dont 29,7% (4.888 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Philippeville, 9,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,9% en classe de priorité 2 ; 7,6% en classe de priorité 3 et 7,8% en classe de priorité 4. 38,5% des forêts du cantonnement de Philippeville sont des forêts publiques, soit 6.335 hectares, et 32,5% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Philippeville, 9,4% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,1% en classe de priorité 2 ; 12% en classe de priorité 3 et 5% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Philippeville comprend 3,2% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Rochefort** abrite 21.711 hectares de forêts, dont 37,2% (8.086 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Rochefort, 8,3% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 2,8% en classe de priorité 2 ; 6,9% en classe de priorité 3 et 19,3% en classe de priorité 4. 25,7% des forêts du cantonnement de Rochefort sont des forêts publiques, soit 5.585 hectares, et 47,5% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Rochefort, 15% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,8% en classe de priorité 2 ; 15,1% en classe de priorité 3 et 12,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Rochefort comprend 4,1% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Saint-Hubert** abrite 17.819 hectares de forêts, dont 16,3% (2.906 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Saint-Hubert, 3% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,1% en classe de priorité 2 ; 5,1% en classe de priorité 3 et 5% en classe de priorité 4. 64% des forêts du cantonnement de Saint-Hubert sont des forêts publiques, soit 11.407 hectares, et 19,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Saint-Hubert, 3,11% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 4,6% en classe de priorité 2 ; 7,5% en classe de priorité 3 et 4,6% en classe de priorité 4. Le cantonnement

de Saint-Hubert comprend 3,5% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Spa** abrite 21.227 hectares de forêts, dont 16,3% (3.464 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Spa, 3,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 3,7% en classe de priorité 2 ; 1,4% en classe de priorité 3 et 7,3% en classe de priorité 4. 39,8% des forêts du cantonnement de Spa sont des forêts publiques, soit 8.444 hectares, et 21% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Spa, 5,3% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 5,3% en classe de priorité 2 ; 2,4% en classe de priorité 3 et 7,9% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Spa comprend 2,7% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Thuin** abrite 13.140 hectares de forêts, dont 27,7% (3.641 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Thuin, 3,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,7% en classe de priorité 2 ; 8,6% en classe de priorité 3 et 5,9% en classe de priorité 4. 50,9% des forêts du cantonnement de Thuin sont des forêts publiques, soit 6.683 hectares, et 27,8% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Thuin, 3,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 11,3% en classe de priorité 2 ; 8,8% en classe de priorité 3 et 3,9% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Thuin comprend 2,9% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Verviers** abrite 11.298 hectares de forêts, dont 24,7% (3.503 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Verviers, 6,9% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,6% en classe de priorité 2 ; 3,6% en classe de priorité 3 et 7,6% en classe de priorité 4. 64,3% des forêts du cantonnement de Verviers sont des forêts publiques, soit 7.264 hectares, et 21,6% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Verviers, 5,5% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7% en classe de priorité 2 ; 4,6% en classe de priorité 3 et 4,4% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Verviers comprend 2,4% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Vielsalm** abrite 25.093 hectares de forêts, dont 7,8% (1.963 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Vielsalm, 2,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 0,6% en classe de priorité 2 ; 0,3% en classe de priorité 3 et 4,4% en classe de priorité 4. 30,5% des forêts du cantonnement de Vielsalm sont des forêts publiques, soit 7.643 hectares, et 7,4% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Vielsalm, 2,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 1% en classe de priorité 2 ; 0,6% en classe de priorité 3 et 3,1% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Vielsalm comprend 0,9% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Viroinval** abrite 13.543 hectares de forêts, dont 30,3% (4.109 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Viroinval, 11,7% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 6,6% en classe de priorité 2 ; 5,4% en classe de priorité 3 et 6,6% en classe de priorité 4. 70,1% des forêts du cantonnement de Viroinval sont des forêts publiques, soit 9.492 hectares, et 30,2% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Viroinval, 10,3% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 7,4% en classe de priorité 2 ; 6,7% en classe de priorité 3 et 5,9% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Viroinval comprend 4,4% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Le **cantonnement de Virton** abrite 14.096 hectares de forêts, dont 39,8% (5.606 hectares) sont des forêts à enjeux. Dans le cantonnement de Virton, 3,8% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 9,3% en classe de priorité 2 ; 19,3% en classe de priorité 3 et 7,3% en classe de priorité 4. 65,8% des forêts du cantonnement de Virton sont des forêts publiques, soit 9.272 hectares, et 47,3% des forêts publiques sont des forêts à enjeux. Parmi les forêts publiques à enjeux du cantonnement de Virton, 3,6% des forêts sont des forêts en classe de priorité 1 ; 12,3% en classe de priorité 2 ; 27,1% en classe de priorité 3 et 4,3% en classe de priorité 4. Le cantonnement de Virton comprend 6,6% des forêts publiques à enjeux identifiées en Wallonie.

Pourcentage de forêts à enjeux dans les différentes zones bioclimatiques

Sambre-et-Meuse et Condroz : 27,3% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Sambre-et-Meuse et Condroz. 38,1% des forêts de Sambre-et-Meuse et Condroz sont des forêts à enjeux. 7,2% des forêts de Sambre-et-Meuse et Condroz sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 9,2% de classe 2 ; 6,2% de classe 3 et 15,4% de classe 4.

Fagne, Famenne, Calestienne : 17,4% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Fagne, Famenne, Calestienne. 35,5% des forêts de Fagne, Famenne, Calestienne sont des forêts à enjeux. 13,5% des forêts de Fagne, Famenne, Calestienne sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 3,3% de classe 2 ; 5,7% de classe 3 et 13% de classe 4.

Basse et moyenne Ardenne : 26,4% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Basse et moyenne Ardenne. 20,5% des forêts de Basse et moyenne Ardenne sont des forêts à enjeux. 3% des forêts de Basse et moyenne Ardenne sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 5,6% de classe 2 ; 4,7% de classe 3 et 7,2% de classe 4.

Ardenne centro-orientale : 7% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Ardenne centro-orientale. 11,5% des forêts d'Ardenne centro-orientale sont des forêts à enjeux. 3,1% des forêts d'Ardenne centro-orientale sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 2,5% de classe 2 ; 2% de classe 3 et 3,9% de classe 4.

Haute Ardenne : 2,8% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Haute Ardenne. 5,9% des forêts de Haute Ardenne sont des forêts à enjeux. 3,1% des forêts de Haute Ardenne sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 0,7% de classe 2 ; 0,7% de classe 3 et 1,3% de classe 4.

Plaines et Vallées Scaldisiennes : 6,7% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent dans les Plaines et Vallées Scaldisiennes. 19,6% des forêts des Plaines et Vallées Scaldisiennes sont des forêts à enjeux. 2,7% des forêts des Plaines et Vallées Scaldisiennes sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 4% de classe 2 ; 6,1% de classe 3 et 6,8% de classe 4.

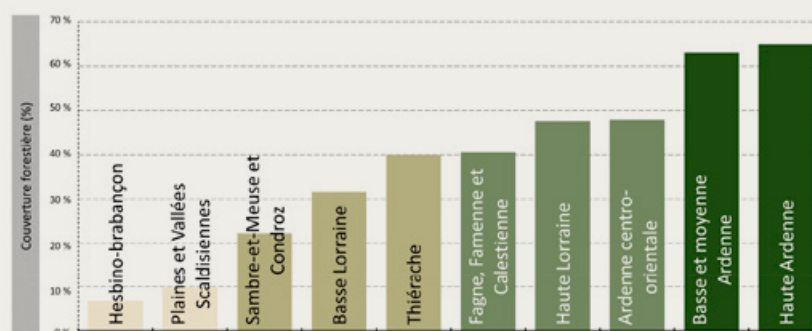
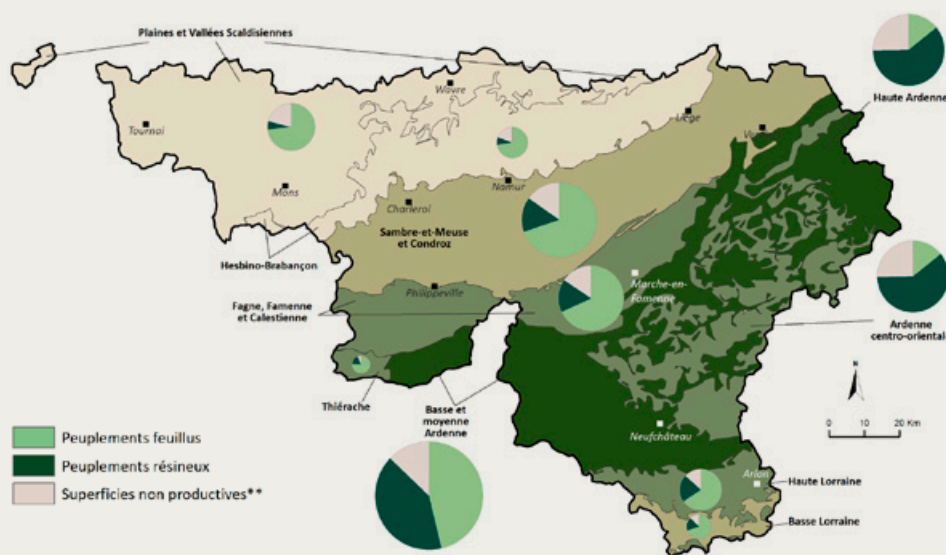
Haute Lorraine : 6,5% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Haute Lorraine. 33,9% des forêts de Haute Lorraine sont des forêts à enjeux. 3,2% des forêts de Haute Lorraine sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 8,3% de classe 2 ; 15,8% de classe 3 et 6,5% de classe 4.

Basse Lorraine : 2,7% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Basse Lorraine. 36,3% des forêts de Basse Lorraine sont des forêts à enjeux. 4,3% des forêts de Basse Lorraine sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 8,5% de classe 2 ; 12,9% de classe 3 et 10,5% de classe 4.

Hesbigno-Brabançon : 1,9% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 se situent en Hesbigno-Brabançon. 15% des forêts du Hesbigno-Brabançon sont des forêts à enjeux. 1,8% des fo-

rêts du Hesbigno-Brabançon sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 2,1% de classe 2 ; 5,7% de classe 3 et 5,4% de classe 4.

Thiérache : 1,4% des forêts à enjeux identifiées par WalNat-1 wallonnes se situent en Thiérache. 35,5% des forêts de Thiérache sont des forêts à enjeux. 4,7% des forêts de Thiérache sont des forêts à enjeux de classe 1 ; 24,5% de classe 2 ; 3,2% de classe 3 et 3,2% de classe 4.



Couverture forestière par zone bioclimatique en Wallonie (2016) - État de l'environnement wallon 2023 - Source : SPW ARNE - DNF (IPRFW)

Correspondance des forêts à enjeux avec les statuts de protection

En Wallonie, 0,16% des forêts bénéficient d'un statut de **réserve forestière**, soit 957 hectares. Les chiffres de l'administration indiquent plutôt 0,21% ; la différence proviendrait entre autres du chiffre de surface forestière wallonne utilisée pour les calculs et des zones ouvertes en réserve forestière. Parmi les 0,16% de forêts sous statut de réserve forestière, 56,5% sont des forêts à enjeux. 23,9% sont classées en classe 1 ; 16,1% en classe 2 ; 8,9% en classe 3 et 7,6% en classe 4. 0,4% des forêts à enjeux bénéficient d'un statut de réserve forestière, soit 541 hectares.

En Wallonie, 0,5% des forêts bénéficiant d'un statut de **réserve naturelle** sont gérées par une **association agréée**, soit 2961 hectares. 0,92% des forêts à enjeux bénéficient d'un statut de réserve domaniale, soit 1.229 hectares. Parmi les forêts sous statut de réserve naturelle agréée, 41,5% sont des forêts à enjeux. 19,1% sont classées en classe 1 ; 4,6% en classe 2 ; 1,2% en classe 3 et 16,6% en classe 4.

En Wallonie, 1,1% des forêts bénéficient d'un statut de **réserve naturelle** et sont gérées par le **DNF**, soit 6.408 hectares. 1,7% des forêts à enjeux bénéficient d'un statut de réserve domaniale, soit 2.239 hectares. Parmi les forêts sous statut de réserve domaniale, 35% sont des forêts à enjeux. 17,9% sont classées en classe 1 ; 5,4% en classe 2 ; 2,3% en classe 3 et 9,4% en classe 4.

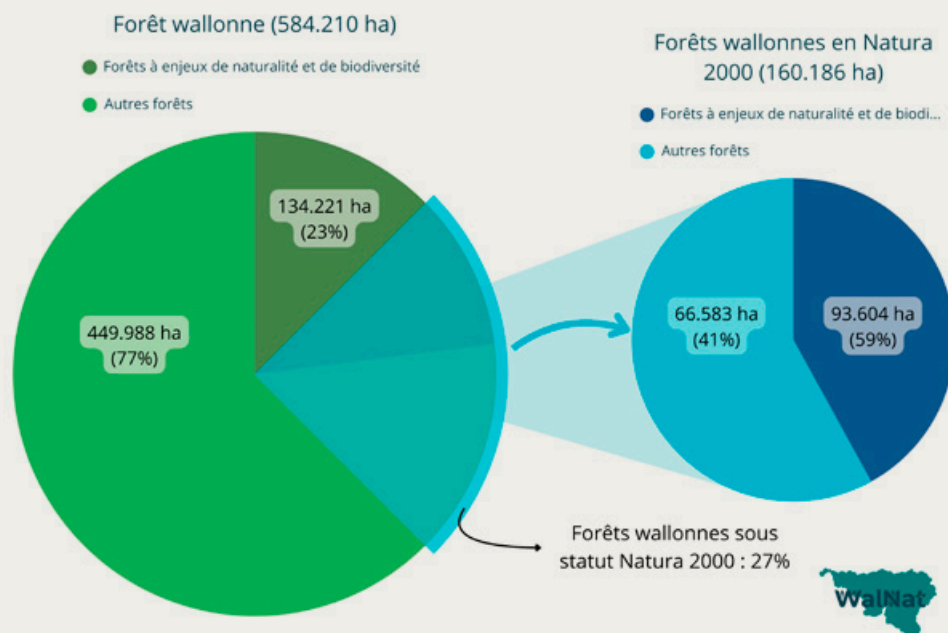
En Wallonie, 0,1% des forêts bénéficient d'un statut de **zone humide d'intérêt biologique**, soit 582 hectares. 0,08% des forêts à enjeux bénéficient d'un statut de zone humide d'intérêt biologique, soit 110 hectares. Seuls 18,9% des forêts en ZHIB sont des forêts à enjeux (71,1% des forêts classées en ZHIB ne sont pas des forêts à enjeux). 8,5% des forêts à enjeux en ZHIB sont classées en classe 1 ; 1,6% en classe 2 ; 0,2% en classe 3 et 8,3% en classe 4.

Selon nos estimations, seulement 1,6% des forêts wallonnes sont classées en **réserve intégrale du Code forestier**, soit 9.407 hectares, soit 3,6% des forêts publiques (feuillus et résineux confondus). 5,5 % des forêts feuillues publiques sont classées en réserve intégrale soit 8.278 hectares. 4,5% des forêts à enjeux identifiées sont classées en réserve intégrale soit 6.016 hectares, soit 9,2% des forêts publiques à enjeux identifiées. Parmi les forêts en réserve intégrale, 63,9% sont des forêts à enjeux. Dans ces 63,9%, 15,8% des forêts sont classées en classe 1 ; 27,3% en classe 2 ; 7,3% en classe 3 et 13,6% en classe 4.

Au total, **tous statuts de protection confondus** hors Natura 2000 (ZHIB, RF, RNA, RND ou RBI), nous obtenons 19.291 hectares de forêts sous statut de protection (soit 3,3% de la forêt Wallonne). 7,1% des forêts à enjeux identifiées bénéficient d'un de ces statuts de protection, soit 9.513 hectares (autrement dit, 92,9% des forêts à enjeux identifiées ne bénéficient d'aucun de ces statuts de protection).

Correspondance des forêts à enjeux avec Natura 2000

27,4% des forêts wallonnes bénéficient d'un statut Natura 2000 (sont comprises dans les UG06 à UG10 et dans les UG Temp 01, 02 et 03), soit 160.186,6 hectares, dont 10,1% sont comprises dans les UG06 à UG09 soit 59.235 hectares. 41,6% des forêts sous statut Natura 2000 sont identifiées comme des forêts à enjeux, soit 66.582 hectares. 49,6% des forêts wallonnes à enjeux identifiées bénéficient d'un statut Natura 2000, dont seulement 21,6% bénéficient d'un statut Natura 2000 entre UG06 et 09, soit 28.998 hectares. Parmi ces forêts à enjeux sous statut Natura 2000 UG06 à UG09, 4,6% sont classées en UG06 ; 7,5% sont classées en UG07 ; 79,3% sont classées en UG08 et 8,7% sont classées en UG09.



66,1% des forêts classées en UG06 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG06, 28,1% des forêts sont classées en catégorie 1 ; 12,3% en catégorie 2 ; 9,5% en catégorie 3 et 16,2% en catégorie 4.

51,9% des forêts classées en UG07 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG07, 15,9% des forêts sont classées en catégorie 1 ; 6,2% en catégorie 2 ; 2,7% en catégorie 3 et 27,1% en catégorie 4.

48,3% des forêts classées en UG08 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG08, 14,6% des forêts sont classées en catégorie 1 ; 9,7% en catégorie 2 ; 13,4% en catégorie 3 et 10,6% en catégorie 4.

46,1% des forêts classées en UG09 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG09, 7,3% des forêts sont classées en catégorie 1 ; 15,2% en catégorie 2 ; 5,9% en catégorie 3 et 17,7% en catégorie 4.

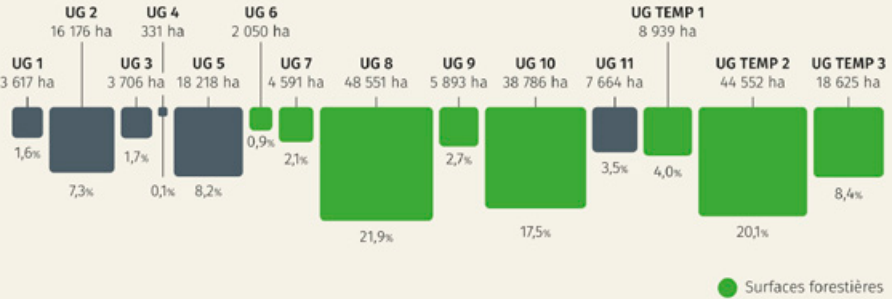
10,5% des forêts classées en UG10 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG10, 3% sont classées en catégorie 1 ; 1,1% en catégorie 2 ; 0,8% en catégorie 3 et 5,6% en catégorie 4.

40% des forêts classées en UG Temp01 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG Temp01, 27,6% sont classées en catégorie 1 ; 3% en catégorie 2 ; 0,3% en catégorie 3 et 9,1% en catégorie 4.

42% des forêts classées en UG Temp02 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG Temp02, 5,5% sont classées en catégorie 1 ; 14,1% en catégorie 2 ; 13,7% en catégorie 3 et 8,6% en catégorie 4.

41,8% des forêts classées en UG Temp03 sont des forêts à enjeux. Dans les forêts classées en UG Temp03, 5,8% sont classées en catégorie 1 ; 14,9% en catégorie 2 ; 13,7% en catégorie 3 et 7,3% en catégorie 4.

Figure 2. Superficie des unités de gestion Natura 2000 (source : DEMNA/DGO3, 2017).



Unités de gestion (UG)	Exemples d'HIC ou d'EIC
UG1 Milieux aquatiques	Cours d'eau avec végétation aquatique, plans d'eau riches en éléments nutritifs, sources pétrifiantes
UG2 Milieux ouverts prioritaires	Prairies de fauche, pelouses calcaires, landes et tourbières, mégaphorbiaies
UG3 Prairies habitats d'espèces	Prairies abritant des EIC (ex : pie-grièche écorcheur, triton crête, cuivrè de la bistorte)
UG4 Bandes extensives	Bande de prairie de 12 m de large située le long des cours d'eau abritant la moule perlière et/ou la mulette épaisse
UG5 Prairies de liaison	Prairies assurant la liaison entre HIC
UG6 Forêts prioritaires	Forêts de ravin et de pente, tourbières boisées
UG7 Forêts prioritaires alluviales	Forêts alluviales, forêts mixtes à chênes, ormes et frênes
UG8 Forêts indigènes de grand intérêt biologique	Hêtraies à luzule, hêtraies acidophiles, neutrophiles et calcicoles, chênaies, chênaies-charmaies
UG9 Forêts habitats d'espèces	Forêts feuillues indigènes abritant des EIC (ex : pic noir, lucane cerf-volant, chat forestier)
UG10 Forêts non indigène de liaison	Peuplements d'essences exotiques (feuillues ou résineuses) assurant la liaison entre HIC
UG11 Terres de culture et éléments anthropiques	Terres agricoles et éléments anthropiques assurant une liaison entre HIC
UG temporaire 1 Zones sous statuts de protection	Réserves naturelles, réserves forestières, cavités souterraines d'intérêt scientifique, zones humides d'intérêt biologique
UG temporaire 2 Zones à gestion publiques	Zones majoritairement forestières gérées par les pouvoirs publics
UG temporaire 3 Hêtraies à luzule et autres feuillus non différenciés	Hêtraies et chênaies à classer en UG 8 ou en UG 9

Tableau 1. Unités de gestion et exemples d'habitats ou d'espèces d'intérêt communautaire

Figure et tableau tirés de HALFORD M., Natura 2000 en forêt, le réseau est bouclé !, FORÊT.NATURE n° 146, JANVIER-FÉVRIER-MARS 2018

Forêts à enjeux au sein des Parcs nationaux de Wallonie

27% des forêts (quasiment toutes publiques) du Parc national Entre-Sambre-et-Meuse et 30% des forêts du Parc national Vallée de la Semois sont des forêts à enjeux.

3,6% des forêts à enjeux identifiées en Wallonie sont comprises dans le Parc national Entre-Sambre-et-Meuse et 5,6% dans le Parc national Vallée de la Semois.

Dans le Parc national Entre-Sambre-et-Meuse, 10,3% des forêts sont en classe de priorité 1 ; 8,8% en classe de priorité 2 ; 3,9% en classe de priorité 3 et 4% en classe de priorité 4. Dans le Parc national Vallée de la Semois, 3% des forêts sont en classe de priorité 1 ; 10,5% en classe de priorité 2 ; 8,4% en classe de priorité 3 et 8,1% en classe de priorité 4.

Attributs de maturité des forêts en Wallonie

17% des forêts en Wallonie sont des peuplements à circonférence dominante supérieure à 150 cm, soit 99.171 hectares, dont 48% sont des forêts feuillues. 15,8% des forêts feuillues en Wallonie ont une circonférence supérieure à 150 cm, soit 47.606 hectares, soit environ 8,2% de la forêt wallonne.

5,6% des forêts en Wallonie sont des peuplements à circonférence dominante supérieure à 150 cm et présentent un volume de bois supérieur à 400m³, soit 32.827 hectares, dont 3,9% sont des forêts feuillues. 0,42% des forêts feuillues sont des peuplements à circonférence dominante supérieure à 150 cm et présentent un volume de bois supérieur à 400m³, soit 1.280 hectares, soit 0,2% de la forêt wallonne.



© Peggy Schillemans

Lien vers la cartographie dynamique :
https://umap.openstreetmap.fr/fr/map/foret-naturalite-walnat-1_1381235

Retrouvez la carte et le dossier complet en téléchargement sur le site de Forêt & Naturalité : www.foret-naturalite.be

Avec les contributions de Thomas COPPEE, Clémence PRAGER et Sébastien CARBONNELLE.

Date de première publication :
Mai 2026

Éditeur responsable :
Forêt & Naturalité asbl, 52 Rue du Bois d'Hymie à 6280 Fromiée

Photographies :
© Peggy Schillemans

Layout :
Ludovic Bouteligier & Peggy Schillemans

Pour citer ce document : Forêt & Naturalité (Coll.). 2026. « WalNat-1. Cartographie des forêts à enjeux potentiels de naturalité et de biodiversité en Wallonie ». Projet de recherche. Ed. Forêt & Naturalité. 28p

WalNat est un projet de recherche initié par Forêt & Naturalité visant à développer différentes méthodologies cartographiques et différentes cartes pour mieux visualiser les enjeux de naturalité et de biodiversité en forêt. WalNat-1 est la première carte de cette série.

La présente recherche et ce document de présentation des résultats ont bénéficié du soutien du WWF-Belgique. Nous remercions chaleureusement l'équipe du WWF qui a accompagné et soutenu ce projet.



Document imprimé sur un papier neutre en CO2 et certifié FSC - Encres écologiques



FORÊT & NATURALITÉ

Forêt & Naturalité est une association de conservation de la nature active en Wallonie depuis plus de 10 ans. Dans le paysage associatif wallon, Forêt & Naturalité est toujours à ce jour la seule association dont les statuts, la vocation et les actions sont prioritairement orientés vers la promotion de la naturalité, la libre évolution et le réensauvagement. Forêt & Naturalité représente ainsi de nombreux penseurs, écologues et citoyens qui voient dans la nature sauvage et autonome une opportunité de redéployer la biodiversité et de se reconnecter à la nature. L'équipe de Forêt & Naturalité est multidisciplinaire et composée d'experts reconnus et expérimentés. Forte d'une liberté d'action et d'opinion, et d'une expérience unique en Wallonie et reconnue à l'étranger, l'association contribue à l'information et à la sensibilisation d'une large gamme de publics au travers de ses publications, conférences et formations.

Visitez notre site web et découvrez nos actions, ou sollicitez des conseils, une conférence ou une formation : www.foret-naturalite.be
Contacts & presse : info@foret-naturalite.be



© Peggy Schillemans

Nous sommes heureux de vous faire découvrir le travail de notre association.

SI VOUS APPRÉCIEZ LE CONTENU DE CE DOSSIER, MERCI DE PENSER À NOUS SOUTENIR

Pourquoi c'est important ?

Forêt & Naturalité est la seule association en Wallonie à défendre les forêts naturelles et sauvages.

Au-delà de nos dossiers conçus avec rigueur, Forêt & Naturalité défend la forêt et la nature sauvage au sein des institutions et auprès des décideurs, sensibilise le grand public et les médias, forme les futurs professionnels de la gestion des espaces naturels, et collabore avec de nombreux acteurs de la forêt à l'échelle locale et internationale.

Devenez membre ou faites un don déductible fiscalement

Notre association dépend essentiellement de vos adhésions et de vos dons, ce qui permet d'assurer son indépendance et sa liberté d'action.



Découvrez nos actions et rejoignez notre communauté

Pour en apprendre plus sur notre association, rendez-vous sur notre site internet www.foret-naturalite.be

Et pour ne rien rater de nos prochaines activités, n'hésitez pas à nous suivre sur les réseaux sociaux :



<https://foret-naturalite.be/nous-soutenir/>

Merci pour votre curiosité et votre engagement à nos côtés.

L'équipe de Forêt & Naturalité